

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 07

Membres présents Messieurs :

QUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCI Chérif	Membre

Match (S) ASM-CRCAK fixé le 07 avril 2023 à 14 h30 stade BENI-OUELBENE (Pré honneur groupe Ouest).

La rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (CRCAK).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe locale (ASM), le service d'ordre et l'ambulance et le médecin étaient présents.
- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe(CRCAK).
- Vu les pièces versées.

Considérant que le club CRCAK a enregistré trois forfaits alternatifs ci-après :

1^{er} forfait : 11^{ème} journée du 10 mars 2023 (CRMS-CRCAK)

2^{ème} forfait : 12^{ème} journée du 17 mars (CRCAK-JSC)

3^{ème} forfait : 14^{ème} journée du 07 avril 2023 (ASM-CRCAK)

Par ces Motifs

En application stricto-sensu des règlements généraux de la fédération algérienne de football, la COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare le club CRCAK (AIN KECHRA) en forfait général pour le reliquat de la saison sportive en cours (article 63).

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T.QUETTARI

Fédération algérienne de football

Ligue de football de la wilaya de SKIKDA

C.O.S.

*Mise à jour du classement
Pré-honneur (groupe Ouest)*

Affaire n° 07 (Bis)

Après avoir déclaré le club CRCAK en forfait général établi en application des règlements généraux de la fédération algérienne de football (article 63), il est porté à la connaissance des clubs de cette division de prendre note de la mise à jour du présent classement arrêté à la date du 10 avril 2023, soit pour la phase retour :

10^{ème} journée en date du 03 mars 2023 CRCAK-CRD (01-01) annulation de 1 point au CRD.

11^{ème} journée en date du 10 mars CRMS-CRCAK M (03-00) annulation de 3 Points à CRMS.

12^{ème} journée en date du 17 mars 2023 CRCAK-JSC (00-03) annulation de 3 points au JSC.

14^{ème} journée en date du 07 avril 2023 (ASM-CRCAK) (03-00)) annulation de 03 points au ASM..

Dont acte

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 08

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar	Président
BENSLIMANE Djamel	Secrétaire
GUENOUCHE Chérif	Membre

Match (S) FCT-NRBOA fixé le 07 avril 2023 à 14h30 stade TAMALOUS (Honneur)

L'équipe de la NRBOA s'est présentée avec un effectif réduit de (07) joueurs la rencontre ne s'est pas déroulée aux date heure et lieu sus indiqués.

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs et l'équipe locale (FCT), étaient présents.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de NRBOA avec défalcation de 06 points et une amende de 5.000 DA (Article 57) et attribue le gain du match au profit du club FCT sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
Ligue de Football de la Wilaya de SKIKDA

C.O.S.

Affaire n° 09

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président
BENSLIMANE Djamel Secrétaire
GUENOUCHE Chérif Membre

Match (S) OLM-ARMS fixé le 07 avril 2023 à 14h30 stade EL-MARSA (Pré Honneur Est)

- Attendu que cette rencontre de football programmée aux date heure et lieu sus indiqués ne s'est pas déroulée faute de présence de médecin (Article 21)
- Attendu après une attente règlementaire par les officiels, les équipes en présence et le Service d'ordre, le match sus cité n'a pas eu lieu.

Par ces Motifs

La COS jugeant en ressort du bureau de ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre du club OLM avec défalcation de 02 points et une amende de 6.000DA. (elle attribue le gain du match au profit du club ARMS sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire
D. BENSLIMANE

Le Président
T. GUETTARI